



Rédaction CFTC Métropole de Lyon

N°8
NOVEMBRE
DECEMBRE
2022



EDITO : Votre voix compte !

page 2

ACTUS : Perspectives salariales

page 3

RENCONTRE avec la vice-présidente aux Ressources Humaines

page 6

LES REPRESENTANT(E)S de la CFTC dans les instances

page 7

BILLET D'HUMEUR : Changement de logo / Avantage en nature VL

page 18

DETENTE : Mots mêlés

page 20

EDITO



Votre voix compte !

Franck Garayt

Président

Ça y est, le matériel de vote arrive dans vos boîtes aux lettres. Vous pouvez d'ores et déjà voter par correspondance ou le 8 décembre par vote à l'urne.

Présente sur le terrain depuis des années, la **CFTC** a développé des outils pour adapter son accompagnement à chacun d'entre vous, collectivement ou individuellement selon la situation.

Porte-paroles dans chaque instance de notre collectivité (Comité Technique, CHSCT et C.A.P), nos élu(e)s sont pertinents grâce à une bonne connaissance des enjeux institutionnels, un réseau territorial et une grande proximité avec les ressources de la collectivité [dont vous en êtes l'élément moteur](#). Vos prochains élu(e)s le seront tout autant.

Forte d'une réelle indépendance d'action, la **CFTC** peut prendre directement les décisions les plus adaptées à vos préoccupations de terrain. Elle défend vos intérêts et cherche à développer votre bien-être au travail.

Nos nombreuses actions depuis le dernier mandat nous encouragent à toujours plus nous engager auprès de vous. Pas de mensonges, pas de « blabla » : juste beaucoup de motivation, de conviction et de persévérance pour améliorer vos conditions de travail et votre pouvoir d'achat, pour obtenir un traitement égalitaire entre tous les agents, davantage de visibilité en C.A.P et la reconnaissance que vous méritez, pour promouvoir l'émergence de nouvelles perspectives notamment en matière de formations et surtout pour maintenir et développer des moyens adaptés pour un service public de qualité, accessible à tous les usagers.

La fonction publique en pleine réforme, orientée vers la baisse des coûts et la modification du statut, doit nous amener à plus de solidarité et de mobilisation qui sont les clés d'un dialogue social de qualité. Alors, pour continuer à faire vivre notre syndicalisme au quotidien, constructif, solide et humain favorisant le dialogue et la recherche de solutions nouvelles qui respectent les différences de chacun

VOTEZ et FAITES VOTER CFTC dès maintenant !

ACTUS : PERSPECTIVES SALARIALES

AU NIVEAU NATIONAL

► **Reclassement** des catégories B depuis le 01.09.2022

- Le rehaussement des salaires et l'accélération des carrières des agents de catégorie B a été annoncé dès juillet lors de l'évolution du point d'indice

Deux décrets sont parus fin août en ce sens.

Ainsi, un premier [décret du 31 août](#) procède à la modification de la structure de carrière de différents cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale, en réduisant la durée de certains échelons et grades. Un second [décret](#) du même jour modifie pour sa part l'échelonnement indiciaire applicable aux premiers et deuxièmes grades des cadres d'emplois de la catégorie B, y compris les contractuels de droit public. Ces deux décrets sont entrés en vigueur le jeudi 1er septembre 2022.

A la Métropole, la mise en œuvre de ces décrets est prévue pour la paie de décembre (sous réserve des paramétrages rendus possibles d'ici là) avec un effet rétroactif au 1^{er} septembre 2022.

► **Accord SEGUR**

Pour rappel, suite à la mobilisation du secteur social et médico-social du 31 mai 2022, le syndicat **CFTC** était reçu en bilatéral par la direction de la Métropole de Lyon afin d'ouvrir les discussions et les négociations sur la prime **Segur**.

Le 17 novembre 2022, les représentants **CFTC** ont voté favorablement l'attribution du **Segur** pour les agents sociaux et médico-sociaux à la Métropole de Lyon lors de l'instance du Comité Technique.

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les agent(e)s concerné(e)s par le versement d'un **CTI (Complément de Traitement Indiciaire)** de 49 points d'indice soit 237,65€ brut/mois.

Les médecins se verront eux attribuer **une prime Segur** de 517€ brut/mois.

Trois grandes catégories de personnel concerné

De manière schématique, il est possible de distinguer entre trois grandes catégories de personnel selon le projet de décret présenté devant le Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

	Type de versement	Conditions d'octroi
Catégorie 1	Complément indemnitaire de traitement (CTI) sur certaines fonctions médicales ou para médicales	<ul style="list-style-type: none"> Attribution aux agents exerçant des emplois d'aide-soignant, d'infirmier, de puéricultrice, de cadre de santé de la filière infirmière et de la filière de rééducation, de masseur kinésithérapeute, de pédicure podologue, d'orthophoniste, d'ergothérapeute, d'audioprothésiste, de psychomotricien, de sage-femme, d'auxiliaire de puériculture, de diététicien, d'aide médico-psychologique, d'auxiliaire de vie sociale, ou d'accompagnant éducatif et social Dans les établissements ou services listés (ASE, PMI, établissements d'information, de consultation ou de conseil familial mentionnés à l'article L. 2311-6 du code de la santé publique, mais aussi des catégories d'établissements ou services).
Catégorie 2	Complément indemnitaire de traitement (CTI) de la filière sociale ou médico sociale (ATSE et conseiller socio éducatif pour l'essentiel)	<ul style="list-style-type: none"> Attribution aux agents exerçant relevant des cadres d'emplois de conseillers territoriaux socio-éducatifs, assistants territoriaux socio-éducatifs, éducateurs territoriaux de jeunes enfants, moniteurs éducateurs territoriaux, agents sociaux territoriaux, psychologues territoriaux, animateurs territoriaux, adjoints territoriaux d'animation. Exerçant, à titre principal, des fonctions d'accompagnement socio-éducatif Exerçant au sein de certaines catégories d'établissement listées (notamment PMI, ASE, action sociale, mais aussi d'autres catégories d'établissement et services).
Catégorie 3	Indemnité équivalente	<ul style="list-style-type: none"> Agents contractuels de droit public dans le même périmètre que les catégories 1 et 2 et sous les mêmes conditions.

L'application de ces dispositions pour les agents de la fonction publique territoriale est prévue sur la paie du mois de décembre, **avec un effet rétroactif au 1 avril 2022**, sous réserve de la publication du décret dans les temps pour la mise en paie (source DRH).

Malheureusement, les agents administratifs ne pourront pas bénéficier de la mesure parce qu'ils ne sont pas inclus dans les textes. Nous continuons de porter leurs revendications (voir notre profession de foi CST pour les élections du 8 décembre 2022) et nous espérons de bonnes nouvelles les concernant prochainement.

- En attente d'un décret pour application du CTI (complément Indiciaire de Traitement) 3^{ème} tranche en remplacement de la prime de revalorisation équivalente

La CFTC reste mobilisée pour les agents exclus du dispositif, nous avons fait des propositions pour le personnel administratif.

[POUR TOUTES QUESTIONS CONTACTEZ-NOUS](#)

A LA METROPOLE DE LYON

► **Majoration** du RIF pour les chauffeurs poids-lourds

- Le niveau du cadre d'emploi des adjoints techniques le RIG (régime Indemnitaire de Grade) était de 341€ pour tous alors que les agents n'ont pas le même niveau de responsabilité.

Pour donner suite à une demande de la **CFTC**, l'administration avait pris des engagements pour différencier financièrement ce niveau de responsabilité.

Proposition de la **CFTC** : reconnaître une sujétion particulière en appliquant une majoration du RIF (Régime Indemnitaire de Fonction). Cette proposition a été acceptée par l'administration.

Une contrainte d'au moins 50% de conduite sur le temps de travail avait été imposée par l'administration, la **CFTC** a réussi à faire supprimer cette mesure.

Les chauffeurs poids lourds ont perçu une majoration RIF de 90€ (groupe 3) par mois avec un rétroactif au 01 janvier 2021.

► **Mise en place** du RIF pour les AM encadrants moins de 5 agents

- La **CFTC** a obtenu lors du Comité Technique du 18 octobre 2022 la mise en place d'un RIF de 70€ (groupe 4) pour tous les AM encadrants moins de 5 personnes.

Position CFTC

La CFTC demande la poursuite du travail sur la majoration du RIF pour tous les métiers.

La CFTC reste vigilante sur la mise en œuvre des mesures de l'agenda social sur l'année 2023.

RENCONTRE AVEC LA VICE-PRESIDENTE EN CHARGE DES RH

Le 14 novembre 2022, la **CFTC** a rencontré la Vice-Présidente des RH

Nous revendiquons une réelle amélioration du pouvoir d'achat pour tous les agents :

- Déplafonnement de la prime d'intéressement de février de 300€ à 600€ et pas seulement comme mesure exceptionnelle
- La révision du Régime Indemnitaire : prise en compte de l'expertise métier dans le RIF pour **TOUTES** les filières
- La revalorisation **des tickets restaurants à 9 €** avec une participation employeur de 60 %
- **L'aboutissement de la mise en place de la prime SEGUR ou CTI SEGUR (Complément de Traitement Indiciaire) pour le secteur social et médico-social**
- Le respect des règles d'attribution des **NBI**
- La mise en place de **l'indemnité télétravail**
- **Le respect des nouveaux montants d'astreintes du décret de 2015**
- La mise en place de **la prime de fonction itinérante** pour toutes les catégories d'emplois concernés
- **La fin des inégalités** en termes de rémunération depuis la création de la Métropole
- L'amélioration du **plan de déplacement et de mobilité** car il ne correspond à toutes les situations rencontrées par les agents
- **Un COS plus compétitif** pour tous les agents

**Nos revendications ont été entendues :
La CFTC se mobilise pour l'amélioration
du pouvoir d'achat de chaque agent.**

Les représentant(e)s de la **CFTC** dans les instances

COMITE SOCIAL TERRITORIAL : **60 représentants**

cftc
MAGAZINE EXCLUSIF
8 décembre 2022

**Pouvoir s'opposer,
toujours proposer**

146 REPRESENTANT(E)S SUR NOS LISTES

CST **CAP** **CCP** **COS**

3 AXES :

- **Renforcer** le pouvoir d'achat
- **Revaloriser** le rôle des agents
- **Améliorer** la qualité de vie au travail

cftc
Métropole de Lyon

LA DIVERSITE
30 FEMMES & 30 HOMMES

La **CFTC** vous propose une liste de candidats représentant un panel assez large de personnel :

Adjoint Administratif	Rédacteur	Attaché
6	6	2

Auxiliaire de puériculture	Puéricultrice	Sage-femme
1	2	1

Assistant socio-éducatif
2

Psychologue
1

Adjoint Technique	Agent de maitrise	Technicien	Ingénieur
20	9	5	5



NOM	PRENOMS	SEXE	GRADE
MONIN	Nicolas	M	Agent de maitrise principal
TRUCHET	Jean-Paul	M	Ingénieur principal
GARAYT	Franck	M	Agent de maitrise principal
SCARBOTTE	Eric	M	Adjoint technique principal 1CL
SANTA	Laurence	F	Sage-femme hors-classe
EL MAJTNI	Saïda	F	Adjoint administratif
MERLIN	Pascal	M	Rédacteur principal 1CL
MONDON	Barbara	F	Auxiliaire de puériculture classe normale
PELLETIER	Pauline	F	Assistant socio-éducatif
HADID	Ouarda	F	Attaché territorial
DE ZAN	Brigitte	F	Rédacteur
DETOEUF	Bérengère	F	Adjoint administratif principal 2CL
MICHAUD	Cyrille	M	Adjoint technique principal 1CL
FERRARI	Christine	F	Ingénieur
CHARVIN	Véronique	F	Ingénieur principal
BOURGEOT	Marine	F	Puéricultrice
BERGERET	Thierry	M	Adjoint technique principal 1CL
LACAZE	Dominique	M	Adjoint technique principal 1CL
AMOUNY	Jean-Philippe	M	Adjoint technique principal 1CL
BAYARDON	Grégory	M	Adjoint technique principal 2CL
TATANGELO	Ernest	M	Technicien principal 1CL
BOUINOUAL	Ali	M	Adjoint technique principal 1CL
CHAINE	Patrick	M	Adjoint technique principal 1CL
MUREAU	Michèle	F	Ingénieur Principal
OLLIER	Anne	F	Adjoint administratif
TUPIN	Jean-Luc	M	Adjoint technique principal 1CL
GARCIA	Carine	F	Adjoint technique principal 2CL
EKOBO TENGUELE	Collette	F	Adjoint technique principal 2CL
BRUYAS	David	M	Technicien principal 1CL
LOPEZ	Maribelle	F	Adjoint technique principal 1CL
RIHANE	Kamel	M	Adjoint technique principal 1CL
BONNETON	Cyril	M	Adjoint technique principal 1CL
LACAZE	Laëtitia	F	Adjoint technique
PINATEL	Blandine	F	Rédacteur
CARMIGNANI	Fabrice	M	Agent de maitrise principal
DUBOIS	Sophie	F	Adjoint administratif principal 1CL
PASCON	Christophe	M	Adjoint technique principal 1CL
CAZORLA	Sophie	F	Rédacteur principal 2CL
BESSON	Virginie	F	Technicien principal 2CL
BAMBARA	Isabelle	F	Rédacteur principal 1CL
CHAGNEUX	Frédéric	M	Agent de maitrise principal
AMIEL	Johnny	M	Adjoint technique principal 1CL

LARDY-SALEL	Véronique	F	Adjoint administratif principal 2CL
CHAREYRON	Isabelle	F	Adjoint administratif
ROUGER	Philippe	M	Ingénieur
MUSTAPHA	Mohamed	M	Agent de maîtrise
ROUGIER	Virginie	F	Puéricultrice hors classe
KRIRCHA	Hélène	F	Assistant socio-éducatif
GROSSO	Géraldine	F	Psychologue hors classe
AGULLES	Ludovic	M	Agent de maîtrise
TRILLAT	Michèle	F	Adjoint technique principal 1CL
CATINON	Laurent	M	Technicien principal 1CL
MARQUES DE JESUS	Maciel	M	Agent de maîtrise
BOUINOUAL	Kamel	M	Technicien principal 2CL
BRIAS	Sophie	F	Agent de maîtrise
KOHLER	Olivier	M	Agent de maîtrise
GRIMALDI	Franck	M	Adjoint technique principal 1CL
CESCA	Sandrine	F	Rédacteur principal 2CL
DEGOILE-VELLERUT	Véronique	F	Attaché
SANROMAN	Julien	M	Adjoint technique principal 1CL

«Ma Voix compte, je choisis mes représentants»

La CFTC c'est une équipe de représentants syndicaux au service de tous, sensible au respect de l'humain, qui défend vos intérêts, vous informe, vous conseille et vous accompagne.

Agissant en toute indépendance, nous sommes force de proposition et favorables à un dialogue social de qualité, visant à obtenir des avancées effectives en tenant compte du contexte.



Le 8 décembre 2022, sur le terrain, dans les services, à vos côtés,
Votez CFTC

Nos revendications autour de 3 axes :

Renforcer le pouvoir d'achat

- ✚ Déplafonnement à 600€ de la prime d'intéressement à la Performance Collective de février comme prévu par le décret n° 2019-1261.
- ✚ Refonte intégrale du Régime indemnitaire de fonction avec augmentation des socles indemnitaires pour les agents de catégorie A, B, C et attribution d'un RIF aux cadres d'emplois qui n'en bénéficient pas.
- ✚ Prise en compte de nouveaux critères de RIF avec la création de majorations financières pour la fonction accueil en MDM, pour le risque de violences externes, pour les agents travaillant les nuits et les week-ends,...
- ✚ Revalorisation à 9€ du ticket restaurant avec une participation de la Métropole à hauteur de 60 %.
- ✚ Prise en charge par la Métropole à hauteur de 50% minimum des cotisations de la complémentaire santé des agents.
- ✚ Mise en place du CTI Segur (transformation de la prime Segur) pour tous les agents concernés en incluant les administratifs.
- ✚ Possibilité pour les agents qui le désirent de monétiser une partie de leur CET.
- ✚ Revalorisation de l'indemnité de résidence à 3%.

Revaloriser le rôle des agents

- ✚ Mieux valoriser les acquis de l'expérience et la formation continue à la Métropole de Lyon.
- ✚ Améliorer les dispositifs d'avancement de grade et de promotion interne.
- ✚ Recenser les agents faisant-fonction, leur attribuer systématiquement le "RIF faisant-fonction" tout en leur proposant un accompagnement pour passer les concours. Les faisant-fonction au sein de la Métropole doivent rester l'exception.
- ✚ Limiter les réorganisations de service tout en créant systématiquement des groupes de travail et en privilégiant la concertation avec les agents de terrain.

Améliorer la qualité de vie au travail

- ✚ Adéquation appropriée entre missions et moyens et surveillance renforcée des services sous tension (social et médico-social, services avec PCA stricts, médecine de prévention,)
- ✚ Mise en place de la semaine de 4 jours payée à 100 % (temps plein).
- ✚ Politique de non-discrimination femmes-hommes, travailleurs en situation de handicap,...
- ✚ Temps de travail et durée de carrière adaptés à la pénibilité des métiers.
- ✚ Réduction de la précarité des contrats (CDD de moins de 6 mois, renouvellements abusifs de contrats courts).
- ✚ Développer le télétravail : possibilité d'une formule 3 jours télétravail / semaine lorsque le métier est adapté.
- ✚ Politique de santé au travail, intégrant les risques psychosociaux (stress, harcèlement, épuisement professionnel...).

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) :

54 représentants

CAP CATEGORIE C

NOM	PRENOMS	SEXE	GRADE
GARAH	Abdelmalek	M	Agent de maitrise
EL MAJTNI	Saïda	F	Adjoint administratif
LACAZE	Dominique	M	Adjoint technique principal 1CL
SCARBOTTE	Eric	M	Adjoint technique principal 1CL
OLLIER	Anne	F	Adjoint administratif
MONIN	Nicolas	M	Agent de maitrise principal
DETOEUF	Bérengère	F	Adjoint administratif principal 2CL
GARAYT	Franck	M	Agent de maitrise principal
GARCIA	Carine	F	Adjoint technique principal 2CL
CHAINE	Patrick	M	Adjoint technique principal 1CL
EKOBO TENGUELE	Collette	F	Adjoint technique principal 2CL
GRIMALDI	Franck	M	Adjoint technique principal 1CL
CHAREYRON	Isabelle	F	Adjoint administratif
CHAGNEUX	Frédéric	M	Agent de maitrise principal
LACAZE	Laëtitia	F	Adjoint technique
PASCON	Christophe	M	Adjoint technique principal 1CL
DUBOIS	Sophie	F	Adjoint administratif principal 1CL
BERGERET	Thierry	M	Adjoint technique principal 1CL
LARDY-SALEL	Véronique	F	Adjoint administratif principal 2CL
GOUSSET	Bruno	M	Agent de maitrise
LOPEZ	Maribelle	F	Adjoint technique principal 2CL
MESKEL	Jonathan	M	Adjoint technique principal 1CL
BAYARDON	Grégory	M	Adjoint technique principal 2CL
MICHAUD	Cyrille	M	Adjoint technique principal 1CL
MUSTAPHA	Mohamed	M	Agent de maitrise
KOHLER	Olivier	M	Agent de maitrise
MARQUES DE JESUS	Maciel	M	Agent de maitrise
AMOUNY	Jean-Philippe	M	Adjoint technique principal 1CL
TOURDOT	David	M	Adjoint technique principal 1CL
BONNETON	Cyril	M	Adjoint technique principal 1CL
SANROMAN	Julien	M	Adjoint technique principal 1CL
LOISELEUR	Frédéric	M	Adjoint technique principal 1CL

CAP CATEGORIE B

NOM	PRENOMS	SEXE	GRADE
DE ZAN	Brigitte	F	Rédacteur
PINATEL	Blandine	F	Rédacteur
CESCA	Sandrine	F	Rédacteur principal 2CL
MERLIN	Pascal	M	Rédacteur principal 1CL
BOUINOUAL	Kamel	M	Technicien principal 2CL
MONDON	Barbara	F	Auxiliaire de puériculture classe normale
CAZORLA	Sophie	F	Rédacteur principal 2CL
BAMBARA	Isabelle	F	Rédacteur principal 1CL
TATANGELO	Ernest	M	Technicien principal 1CL
BRUYAS	David	M	Technicien principal 1CL
BESSON	Virginie	F	Technicien principal 2CL
CATINON	Laurent	M	Technicien principal 1CL

CAP CATEGORIE A

NOM	PRENOMS	SEXE	GRADE
TRUCHET	Jean-Paul	M	Ingénieur Principal
HADID	Ouarda	F	Attaché
CHARVIN	Véronique	F	Ingénieur Principal
SANTA	Laurence	F	Sage-femme hors classe
PELLETIER	Pauline	F	Assistant socio-éducatif
BOURGEOIT	Marine	F	Puéricultrice
FERRARI	Christine	F	Ingénieur
GROSSO	Géraldine	F	Psychologue hors classe
MUREAU	Michèle	F	Ingénieur Principal
ROUGER	Philippe	M	Ingénieur

Nos engagements pour :

Défendre vos droits

- ✚ Lors des conseils de discipline : examen des propositions de sanction.
- ✚ Pour un refus de titularisation après la période de stage, pour insuffisance professionnelle ou pour faute disciplinaire.
- ✚ Lors d'un licenciement de l'agent(e) mis en disponibilité qui refuse 3 postes qui lui sont proposés en vue de sa réintégration.
- ✚ Lors d'un renouvellement et non renouvellement de l'agent(e) contractuel(le) reconnu(e) en situation de handicap.
- ✚ Lors du licenciement d'un agent(e) qui, à l'expiration de son CMO, CLM ou CLD, refuse sans motif valable lié à son état de santé, le poste qui lui est assigné.
- ✚ Lors d'une demande de mobilisation du CPF : si refus pendant 2 années successives, avant rejet d'une 3ème demande portant sur une action de formation de même nature.

Soutenir les agents dans leur engagement au service public

- ✚ Lors d'une demande de révision de l'entretien professionnel.
- ✚ Lors d'un refus de demande de télétravail ou renouvellement de télétravail.
- ✚ Lors d'un refus d'une demande de congés au titre du CET.
- ✚ Lors d'une décision défavorable d'une demande de disponibilité.
- ✚ Lors d'un refus d'une demande de temps partiel : uniquement pour temps partiel sur autorisation ou litiges relatifs aux conditions du temps partiel.
- ✚ Lors d'une décision d'engagement d'une procédure de reclassement sans demande de l'agent(e).



COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE POUR LES AGENTS CONTRACTUELS (CCP) : 8 représentants

NOM	PRENOMS	SEXE	GRADE
KHABAT	Nadia	F	Assistant socio-éducatif
JACQUESSON	Guillaume	M	Agent de maîtrise
MOHAMED OSMAN	Maryam	F	Assistant socio-éducatif
BERDA	Fatima	F	Adjoint administratif
MOREAU	Agathe	F	Assistant socio-éducatif
BONNET-SUC	Eric	M	Assistant socio-éducatif
PICARD	Emmanuelle	F	Rédacteur
TISSERAND	Maxence	M	Assistant socio-éducatif

Nos engagements pour :

Défendre vos droits

- ✚ **Combattre les licenciements et les non-reconductions de contrats** en particulier pour celles et ceux travaillant, souvent depuis des années, sur des missions permanentes du service public.
- ✚ **Se battre pour obtenir des droits et des conditions de travail** identiques aux titulaires exerçant des fonctions analogues.
- ✚ **Lutter contre toutes les formes de précarité** (psychologique, sociale et matérielle) **et contre toutes les discriminations.**

Soutenir les agents dans leur engagement au service public

- ✚ **Obtenir une véritable reconnaissance professionnelle** des agents contractuels.
- ✚ **Garantir des déroulements de carrière équitables** entre les personnels.
- ✚ **Soutenir des réformes synonymes de progrès et de justice sociale.**
- ✚ **Assurer l'avenir du statut** de la Fonction Publique Territoriale.



COMITE SOCIAL DU PERSONNEL (COS) :

24 représentants

NOM	PRENOMS	SEXE	GRADE
DEGOILE-VELLERUT	Véronique	F	Attaché
DETOEUF	Bérengère	F	Adjoint administratif principal 2CL
MARQUES DE JESUS	Maciel	M	Agent de maitrise
AMOUNY	Jean-Philippe	M	Adjoint technique principal 1CL
EL MAJTNI	Saïda	F	Adjoint administratif
DE ZAN	Brigitte	F	Rédacteur
GARCIA	Carine	F	Adjoint technique principal 2CL
TRUCHET	Jean-Paul	M	Ingénieur principal
SCARBOTTE	Eric	M	Adjoint technique principal 1CL
LARDY-SALEL	Véronique	F	Adjoint administratif principal 2CL
LOPEZ	Maribelle	F	Adjoint technique principal 2CL
BOUINOUAL	Kamel	M	Technicien principal 2CL
MONIN	Nicolas	M	Agent de maitrise principal
GARAH	Abdelmalek	M	Agent de maitrise
EKOBO TENGUELE	Collette	F	Adjoint administratif principal 2CL
MUSTAPHA	Mohamed	M	Agent de maitrise
BESSON	Virginie	F	Technicien principal 2CL
BOUINOUAL	Ali	M	Adjoint technique principal 1CL
ROUGIER	Virginie	F	Puéricultrice hors classe
OLLIER	Anne	F	Adjoint administratif
TATANGELO	Ernest	M	Technicien principal 1CL
LACAZE	Dominique	M	Adjoint technique principal 1CL
CHAGNEUX	Frédéric	M	Agent de maitrise principal
TRILLAT	Michèle	F	Adjoint technique principal 1CL

Nos avancées :

Renforcer le pouvoir d'achat

- + Refonte des tranches qui déterminent le taux de participation du COS
- + Création du site internet
- + Mise en place de la billetterie en ligne
- + Un site de formation en ligne gratuit pour toute la famille
- + Fin de la stigmatisation de certains agents : droits identiques pour tous
- + Possibilité d'acquiescer des chèques vacances dématérialisés

Nos objectifs :

Améliorer les prestations

- + Offrir des nuitées à tarif préférentiel dans des appart' hotels en France et en Europe
- + Élargir l'offre des linéaires
- + Revaloriser la participation du COS (cinéma, CESTU, activité sportive et culturelle ...)
- + Refondre l'offre au profit des enfants (centre aéré, colonie, camp ...)
- + Améliorer l'aide aux agents confrontés à des accidents de la vie
- + Élargir l'offre des abonnements presse aux adultes

La CFTC engagée pour le COS afin d'améliorer son offre de service.

La CFTC partie prenante du COS est engagée pour le bien-être physique, intellectuel et familial de l'agent car elle est convaincue que cela participe à l'amélioration sensible de son activité professionnelle.

BILLET D'HUMEUR : Changement de logo à la Métro

Et l'environnement ?

Et les agents ?

Nos élus actuels ont décidé un changement de logo de la collectivité.

Surprise, la surface peinte est supérieure à la précédente alors qu'on nous demande de faire des économies de la ressource !

Ce changement va logiquement entraîner la modification des enseignes de tous les sites, de tous les véhicules marqués, de tous les papiers à entête, et des vêtements de travail etc...

Les agents en difficulté avec le numérique vont solliciter leurs collègues pour mettre à jour leur signature numérique. C'est beaucoup de temps perdu pour une image.

C'est aussi une dépense somptuaire alors que la précédente mouture n'était toujours pas affichée partout.

Nos représentants le signalent régulièrement.

Elle peut être estimée à 1 000 000 € !

Domage pour l'environnement et pour les agents à qui on refuse le droit d'avoir un salaire égal à grade, ancienneté et fonction égal(e).

Nous avons toujours 4 modes de rémunérations sur un poste de travail : ex Grand Lyon, ex Département, contractuel, nouvel arrivant.

La **CFTC** a toujours indiqué que le seul moyen de sortir de ce système est de prendre le meilleur des 2 anciennes collectivités.

Rejoignez-nous pour faire reculer les inégalités !

BILLET D'HUMEUR : Avantage en nature véhicule de service



La nouvelle formule de déclaration du véhicule de service avec remisage à domicile impacte considérablement la rémunération des agents.

Alors qu'un bon nombre de collectivité s'appuie sur le point suivant afin de limiter l'impact financier des agents, la Métropole de Lyon, de son côté « enfonce le clou » et rajoute des frais supplémentaires à son personnel en déclarant un avantage en nature et une indemnité kilométrage négative !

« L'avantage en nature résultant de l'utilisation à titre privé la semaine (trajets domicile-travail) pourra être négligé lorsque l'utilisation du véhicule constitue le prolongement des déplacements professionnels effectués à l'aide du véhicule. »

Situation ne constituant pas un avantage en nature au regard de l'URSSAF

- lorsque l'utilisation du véhicule de service pendant la semaine à titre privé (trajets domicile-travail) constitue le prolongement des déplacements professionnels effectués à l'aide du véhicule ;

Serait-ce une manière détournée de l'administration de décourager son personnel à opter pour le remisage à domicile ?

La CFTC dénonce cette pratique - Mobilisez-vous !

DETENTE : Mots mêlés

OSONS LA DIFFERENCE POSITIVE

D	G	I	N	N	O	V	E	R	F	C	Z	M	Z	Y
D	A	Q	R	A	M	M	E	D	I	A	T	I	O	N
Q	W	J	C	O	N	S	T	R	U	I	R	E	L	S
N	S	M	H	F	I	D	I	A	L	O	G	U	E	R
L	W	N	E	G	O	C	I	E	R	S	V	V	U	U
R	E	S	P	E	C	T	E	R	A	G	I	R	S	V
R	E	C	O	N	N	A	I	S	S	A	N	C	E	I
N	D	D	E	F	E	N	D	R	E	M	R	M	I	T
W	W	C	N	R	X	L	P	R	O	P	O	S	E	R
E	L	E	C	T	I	O	N	S	Q	B	R	S	A	W
T	G	C	R	V	J	H	E	C	O	U	T	E	R	B
I	I	N	F	O	R	M	E	R	S	W	P	X	T	I
Q	V	T	O	R	W	B	A	C	K	W	B	D	B	I
I	D	T	B	B	W	C	F	T	C	M	S	M	W	R
Q	F	M	G	A	T	K	E	C	O	L	O	G	I	E

educol.net

AGIR	CFTC
CONSTRUIRE	DEFENDRE
DIALOGUER	ECOLOGIE
ECOUTER	ELECTIONS
INFORMER	INNOVER
MEDIATION	NEGOCIER
PROPOSER	QVT
RECONNAISSANCE	RESPECTER

**ORGANISATIONS
SYNDICALES**

**Des solutions
d'assurance
solidaires
de mon
engagement**

**La Macif
protège
votre activité
syndicale**

Ce qui est essentiel pour nous à la Macif, depuis plus de 30 ans, c'est de protéger l'activité syndicale de nos partenaires.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants.

C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.



Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Essentiel pour moi

Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Crédit photo : Éric Audras - Onoky - GraphicObsession.

Bulletin d'adhésion

JE SOUHAITE ADHERER :

Cotisation = 96€ (possibilité de payer en 12 fois soit 8€ par mois)

Votre adhésion est strictement personnelle et confidentielle.

ADHÉRENT

<input type="checkbox"/> MME <input type="checkbox"/> MR	NOM* :	PRÉNOM* :
NOM DE NAISSANCE OU NOM D'USAGE :		NÉ(E) LE* : À :
ADRESSE* :		
CP* :	VILLE* :	
PORTABLE* :	E-MAIL* :	
CATÉGORIE* :	<input type="checkbox"/> TITULAIRE <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> AUTRES <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C	
PROFESSION* :	GRADE* :	

SERVICE

DELEGATION* :	SERVICE OU UNITE* :
ADRESSE LIEU DE TRAVAIL * :	
CP* :	VILLE* :

La déductibilité est portée par la loi de finance 2004 à 66% de la cotisation versée dans la limite de 1 % du salaire.

RETOUR PAR MAIL : cftc@grandlyon.com

RETOUR PAR COURRIER : HdM – 20 rue du Lac - CS 33569 – 69505 Lyon cedex 03

Nous prendrons contact avec vous.

Vos représentantes et représentants :

Elus CHSCT



Jean-Paul Truchet



Pascal Merlin

Elus CT



Nicolas Monin

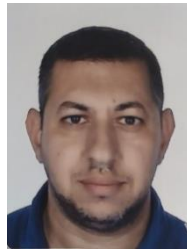


Eric Scarbotte

Elu(e)s CAP C



Anne Ollier



Abdelmalek Garah

Elu(e) CAP B



Brigitte De Zan

Instance de la diversité



Jean-Philippe Amouny



Mohamed Ghazaour

Elu(e)s COS



Véronique Degoile-Vellerut



Pierre Duboc

Vos permanents



Virginie Besson



Patrick Chainé

Contactez-nous par mail : cftc@grandlyon.com

CFTC Métropole de Lyon
Local : 59 bld Vivier Merle 69003 Lyon
BP : HdM – 20 rue du Lac – CS 33569
69505 Lyon cedex 03
Tél : 04.28.67.56.49 ou 06.65.15.97.47
cftc@grandlyon.com
<https://www.cftcmetropolede lyon.fr/>

